

L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de
Bourgogne



**FILIÈRE LAITIÈRE
BOVINE RÉGIONALE :
QUEL AVENIR EN
BOURGOGNE ?**

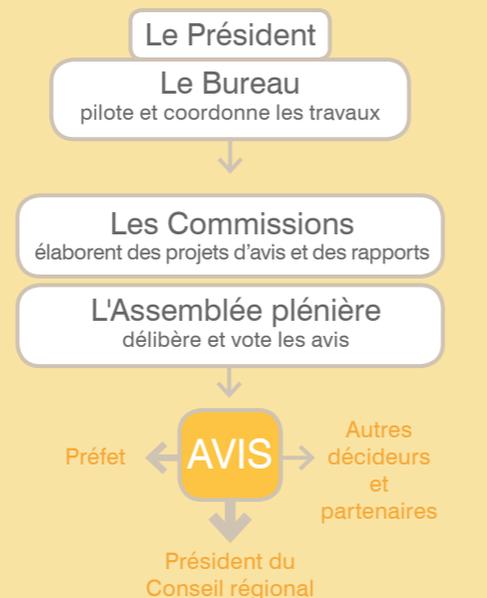
Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est l'assemblée consultative de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne.

Il concourt, par ses avis, à l'administration de la Région.

Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Les trois origines des avis du CESER

La saisine légale
La saisine de l'exécutif régional
L'auto-saisine

Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.

Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...



© Roger de la fresnaye

UNE AUTO-SAISINE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ NATIONALE ET RÉGIONALE

En 2011, le CESER s'était penché sur deux filières au cœur de l'agriculture bourguignonne : les grandes cultures et les bovins allaitants. C'est à cette date que le Directeur régional de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire avait souligné auprès du CESER l'importance de la question de l'avenir de la filière laitière¹. C'est donc dans la droite ligne de cet important travail initial que le CESER a souhaité se pencher spécifiquement sur cette filière laitière bovine régionale peut être moins emblématique pour la Bourgogne mais pas sans importance. Le contexte de la fin des quotas laitiers au 1^{er} avril 2015 a également constitué l'une des principales raisons pour l'engagement de cette réflexion dans une période de forte incertitude pour un certain nombre d'acteurs de la filière.

La question suivante a constitué l'axe central de réflexion : *dans quelles mesures la filière laitière bovine régionale est-elle aujourd'hui (ou sera-t-elle demain) confrontée à un risque de déprise de sa production pouvant impacter, à plus ou moins long terme, le tissu industriel du secteur ?*

Le rapport revient sur le contexte mondial, européen et national dans lequel s'inscrit la filière laitière. Il s'attache aussi à présenter la situation de la production et de la transformation laitière bourguignonne. Il permet enfin de souligner les principales problématiques de la filière en Bourgogne. Sur la base de ces éléments, l'avis apporte un certain nombre de préconisations².

1. Interview de Jean-Roch GAILLET, directeur régional à l'agriculture, l'alimentation et la forêt (DRAAF) de Bourgogne dans la Revue Ambitions Bourgogne n° 12 de février 2012 : « la question du lait en Bourgogne compte aussi beaucoup ».

2. Dont certaines font largement échos à l'avis du CESER « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » du 21 janvier 2011

DEUX ENJEUX ESSENTIELS

Assurer l'avenir de la filière laitière en Bourgogne

Pour le CESER, il est avant tout nécessaire, dans un premier temps, de sécuriser la production laitière à son niveau actuel pour répondre aux besoins; dans un deuxième temps, mobiliser des volumes de lait supplémentaires pour les prochaines années afin de répondre à l'augmentation attendue des ventes et ainsi entrevoir les chances d'un possible développement. Pour cela, l'enjeu premier identifié par le CESER réside dans la nécessité de travailler au maintien d'exploitations viables en Bourgogne³. Il s'agit bien de « sauver tous les litres de lait » produits pour assurer l'avenir de la filière. Tous les acteurs se rejoignent sur le fait que le lait n'attire pas en raison du rapport travail/rémunération trop décourageant.

Dans cette région où il est globalement plus simple de faire des céréales ou des bovins allaitants, et face aux fluctuations du marché, il faut redonner goût aux producteurs de faire du lait. Cela passera d'abord par une rentabilité retrouvée dans toutes les exploitations les moins performantes et la présence d'un revenu acceptable afin d'assurer l'installation d'agriculteurs dans cette filière. Mais il convient en parallèle de prendre en compte une « nouvelle » réalité aujourd'hui : le revenu de l'éleveur laitier n'est plus du tout sécurisé comme il pouvait l'être avec la période des quotas. Il repose maintenant sur la triple combinaison « performance de l'exploitation » / « prévention des risques » / « contractualisation avec l'aval ». C'est cette triple combinaison qui permet dès aujourd'hui à l'exploitant laitier de tirer le revenu de son activité et donc d'assurer la présence d'exploitations laitières sur le territoire.

Rendre l'activité laitière plus vivable

Le deuxième enjeu lié au premier est la gestion de l'organisation du travail sur l'exploitation afin de

rendre l'activité laitière plus « vivable » pour les jeunes d'aujourd'hui, qui sont sur des matrices de pensées totalement différentes de leurs parents ou grands-parents.

ANTICIPER DES MAINTENANT LE RISQUE DE DÉPRISE DE CETTE FILIÈRE

Il existe toute une série de leviers afin de répondre aux problématiques qui se posent. Le premier, et non des moindres, est que la filière dans son ensemble puisse avoir pleinement conscience des atouts collectifs et individuels dont elle dispose, mais aussi des difficultés qu'elle aura à surmonter. Ce sera le point de départ des propositions qui seront formulées par le CESER et décrites plus loin. De plus, pour le CESER, cette filière a toute sa place dans la région et en aura d'autant plus avec le prochain conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et la prochaine Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté. Aujourd'hui, l'agriculture bourguignonne s'appuie sur trois piliers : la viticulture, l'élevage allaitant et les grandes cultures. Demain, l'agriculture bourguigno-franc-comtoise devrait s'appuyer sur 4 piliers avec l'entrée en force de la filière laitière de par son importance majeure en Franche-Comté. Ils constitueront le cœur et l'identité de notre agriculture.

A travers son analyse, le CESER a identifié une multitude de risques potentiels existant aujourd'hui, pouvant conduire à la déprise de la filière laitière bovine en Bourgogne suivant en cela le même chemin que les filières « légumes » et « porc ». Cela ne doit pas constituer une fatalité laissant sans réaction les acteurs locaux, syndicaux, consulaires, associatifs, publics avec au premier rang les exploitants laitiers eux-mêmes. *Sur quelles bases relancer une dynamique laitière au bénéfice des exploitants laitiers en Bourgogne ? Avec quels partenaires ? Avec quelles ambitions ? Et quel détonateur ?*

Quelle situation ?

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne

UN MOUVEMENT D'AMPLEUR DE RESTRUCTURATION DES EXPLOITATIONS

Entre 2000 et 2010, 48 % des exploitations laitières bourguignonnes ont disparu (baisse beaucoup plus élevée qu'au niveau national : - 36 %). Cette baisse est encore de 7 % entre 2012 et 2013 (avec - 10 % pour la Côte - d'Or). La Bourgogne compte 1 045 exploitations laitières soit 6 % des exploitations agricoles contre 20 % en 1988.

UNE RÉGION DE POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

Sur les 1 045 exploitations laitières :

- 70 % sont non spécialisées – bovins lait et grandes cultures (soit 733 exploitations)
- 30 % sont spécialisées lait (soit 312 exploitations)

UN CHEPTTEL EN BAISSÉ

En 2010, le cheptel bourguignon compte environ 58 000 vaches laitières, soit 9 700 de moins qu'en 2000. Il représente 1,6 % du cheptel national et se situe au 16^{ème} rang des régions françaises. Prim'Holstein et Montbéliarde représentent près de 90 % du cheptel laitier.

PAS DE DÉPRISE DE LA FILIÈRE ACTUELLEMENT

Des exploitations plus grandes

Les petits élevages laitiers (moins de 30 vaches) ont le plus souffert de la restructuration opérée depuis 10 ans : - 68 %. Ils ne détiennent plus que 7 % du cheptel contre 20 % en 2000. Au contraire, les élevages de plus grande taille (plus de 50 vaches) : + 24 %. Ils représentent maintenant 44 % des producteurs et

détiennent 73 % du cheptel. Conséquence de la concentration des exploitations, la taille moyenne des troupeaux a fortement augmenté passant de 27 à 55-60 vaches laitières en moyenne.

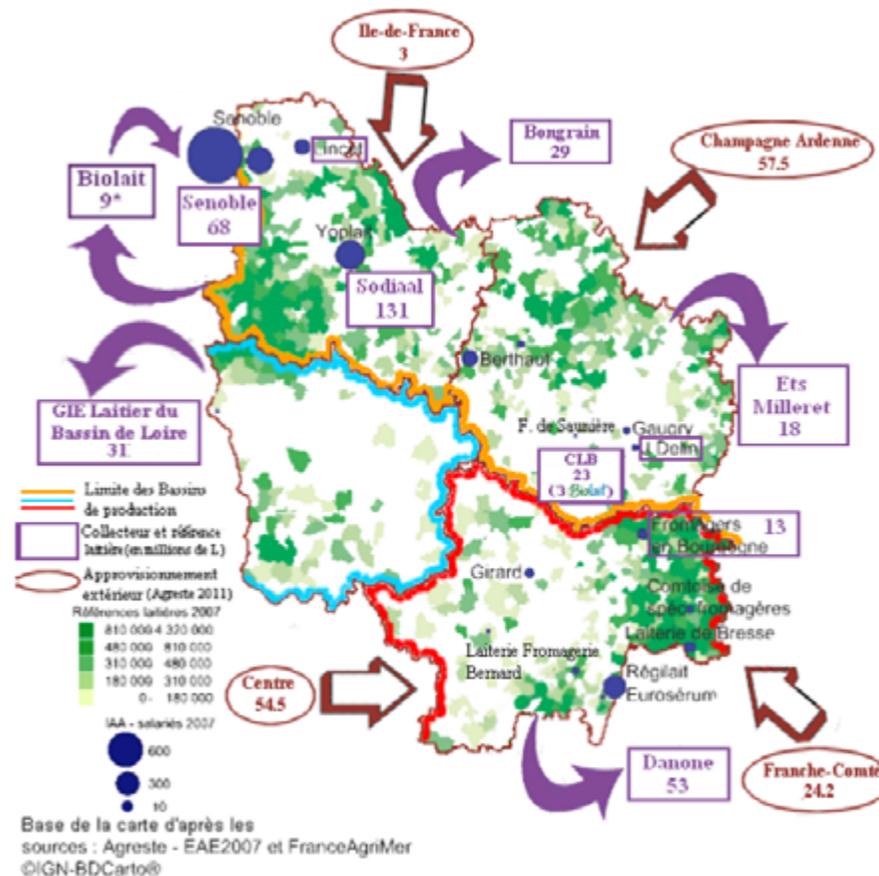
Une production toujours à niveau

En parallèle de cette diminution, il y a eu un maintien quasi identique sur le long terme de la production laitière livrée à l'industrie (entre 350 et 380 millions de litres de lait par an entre 1989 et 2011) grâce à une hausse de la productivité par tête. En 2013 : 365 millions de litres (environ 95 % en lait standard). Actuellement, il n'y a donc pas de déprise de cette filière en Bourgogne.

DES PRODUCTIONS SOUS SIGNES DE QUALITÉ

- 95 % de la production bourguignonne se fait en lait standard. Environ 5 % de la production sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) avec environ 120 exploitations s;
- En matière de lait de vache (fromages, crème et beurre), la Bourgogne compte environ 80 exploitations avec :
 - **9 AOC-AOP** (7 fromagères et 2 matières grasses). 2 demandes sont en cours : Soumaintrain et Brillat-Savarin.
 - **2 IGP fromages** : Emmental français Est-Central et Gruyère (appellation reconnue depuis 2007 localisée à l'Est de la région – frontières avec la Franche-Comté et Rhône-Alpes).
 - **1 Label Rouge fromage** : Emmental
- En agriculture biologique, on compte une quarantaine d'exploitations certifiées AB (2014).

Volumes collectés en Bourgogne, flux entrants et sortants



Sources : Fond de carte : Agreste Bourgogne, 2009 ;
Données sur les volumes collectés par les entreprises : France Agrimer 2012 ;
Données sur les flux entrants en Bourgogne : Agreste Bourgogne, 2013.

LES ENTREPRISES DU LAIT EN BOURGOGNE

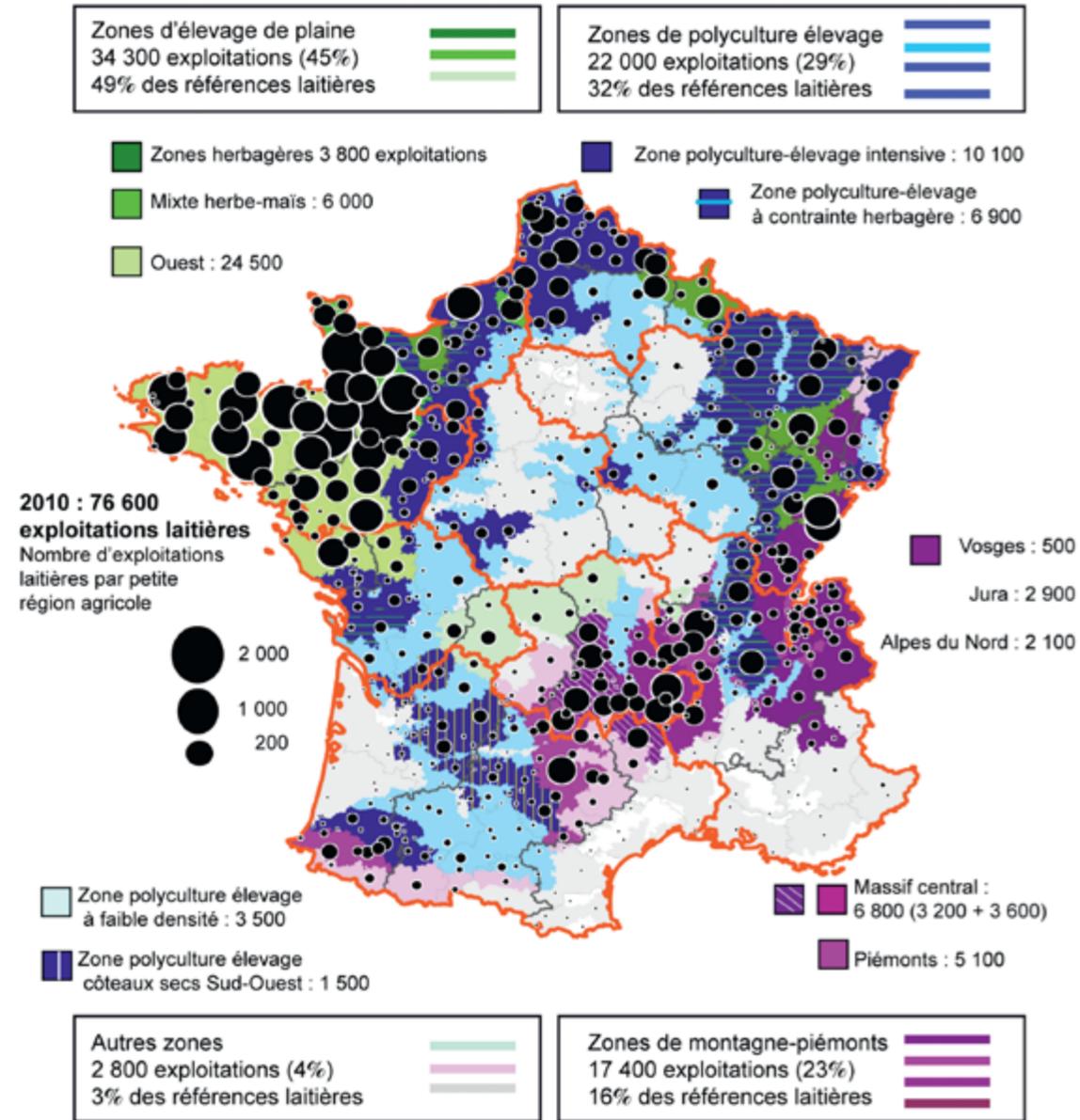
On compte 38 établissements agroalimentaires de produits laitiers en Bourgogne dont 28 avec salariés avec 14 établissements de plus de 20 salariés. Avec 1 660 salariés, la filière constitue le 2^{ème} employeur des IAA de Bourgogne.

3 TYPES D'ENTREPRISES CONCERNENT LA FILIÈRE BOURGUIGNONNE

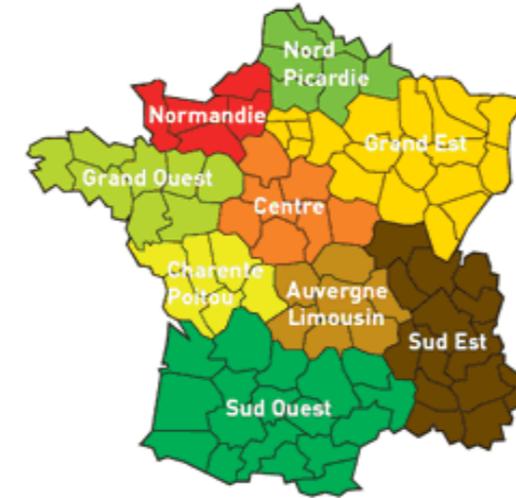
- **Des entreprises indépendantes de type PME** (Lincet, Berthaut, Gaugry, Laiterie de Bresse, Girard, Delin...) implantées en Bourgogne
- **Deux « poids lourds » industriels de statut coopératif** avec leurs filiales spécialisés dans les produits laitiers frais (PLF) implantées en Bourgogne : Sodiaal (Yoplaït, Régilait et Eurosérum) et Senagral (Ex-Senoble)
- **3 groupes industriels privés** se situant en dehors de la Bourgogne mais dont l'impact de la collecte est forte : Danone, Bongrain ou les Etablissements Milleret

La diversité du secteur productif laitier en France (2010)

source : Agreste - Recensement agricole 2010/ Traitement Institut de l'Elevage



Les bassins laitiers en France



La Bourgogne appartient à 3 bassins laitiers différents : la Nièvre est rattachée au bassin laitier du Centre, la Saône-et-Loire à celui du Sud-Est et l'Yonne et la Côte-d'Or à celui du Grand Est. Pour le Grand Est, les exploitants de l'Yonne et de la Côte-d'Or côtoient des exploitants de départements plus laitiers qu'eux, particulièrement avec la Franche-Comté. Cette dispersion sur 3 bassins laitiers entraîne de fait une représentation dispersée des laitiers pour la Bourgogne.



© Pays Auxois Morvan

RAISONNER L'ACTIVITÉ EN NE NÉGLIGEANT AUCUN LEVIER ET FAVORISER L'ÉQUILIBRE ANIMAL-VÉGÉTAL

Il importe de retrouver des marges de manœuvre économiques. Les adaptations envisagées des exploitations doivent porter sur des optimisations de systèmes et, plus particulièrement, sur la réduction des coûts de production. Pour le CESER, il s'agit notamment de répondre aux besoins de modernisation et de mise aux normes des bâtiments, et de renouvellement des matériels nécessaires à l'activité laitière. A cet égard, le CESER souligne l'importance aujourd'hui pour les exploitants de rechercher plus d'autonomie et de sécurité dans l'alimentation des troupeaux.

De plus, au-delà de la seule autonomie alimentaire, les systèmes en polyculture élevage permettent une forte complémentarité entre productions animales et grandes cultures tant sur le plan agronomique qu'environnemental. Cette diversification des ateliers permet une diversification des sources de revenus. Pour le CESER, ce modèle de polyculture élevage, déjà assez présent à l'échelle régionale notamment dans la filière laitière, pourrait gagner favorablement du terrain.

RENTREZ DANS UNE NOUVELLE PÉRIODE DE GESTION DES RISQUES

Le CESER note le travail national lancé en 2014 et toujours en cours de construction entre la profession, les pouvoirs publics, les OPA et les compagnies d'assurance sur cette gestion des risques au travers de 3 objectifs :

- Permettre à l'agriculteur de repartir en cas de « coup dur »,
- Assurer l'efficacité du système et sa pérennité par la plus large mutualisation possible,

- Proposer une offre de base, le contrat-socle, permettant avec des systèmes d'options supplémentaires de répondre à toutes les situations possibles¹.

Pour le CESER, il s'agit d'un chantier essentiel à mener dans le contexte très incertain qui est aujourd'hui devenu la norme pour tous les exploitants laitiers. De plus, travailler au développement de l'utilisation des marchés à terme (MAT) peut également s'avérer utile.

DÉVELOPPER LES FORMES COLLECTIVES DU TRAVAIL

Les préoccupations des éleveurs, et plus particulièrement des jeunes, en matière de qualité de vie et d'organisation du travail seront demain un élément déterminant. L'isolement de certains exploitants est souvent un frein à l'installation, à la reprise et au maintien de l'activité laitière. La Bourgogne ne dispose pas d'une culture laitière porteuse. Pour cela il faut agir sur deux facteurs : l'Humain et la Technique.

L'Humain

Il convient de privilégier les formes collectives d'organisation quelles qu'elles soient. Ces formes d'organisation permettent de mettre en commun les moyens et les énergies, et de faire évoluer l'image du laitier. L'association d'exploitants s'inscrit dans ces évolutions notamment avec la forme déjà existante des GAEC. On peut également citer les Sociétés civiles laitières (SCL) ou la forme nouvelle de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Et il convient également de développer et optimiser le fonctionnement des systèmes de remplacement ou de groupements d'employeurs.

¹. Pour plus de détail, voir l'article de Terres de Bourgogne du 10 avril 2015

La Technique

L'astreinte est une contrainte forte en lait. Il faut trouver des moyens pour l'alléger. L'amélioration des conditions de travail peut passer par une utilisation raisonnée d'outils d'automatisation, de robotisation et de nouvelles techniques d'information et de communication. Ces technologies vont faire évoluer le métier d'éleveur et sans doute aussi l'éclairer sous un jour nouveau, le rendant plus attractif pour les jeunes.

RENFORCER LES DISPOSITIFS D'INSTALLATION ET DE TRANSMISSION

L'un des défis qui s'annonce est de gérer le défi démographique du renouvellement des générations : du fait des installations massives au début des années quatre-vingt-dix, une part importante des producteurs laitiers² devrait arrêter leur carrière dans les années qui suivront la suppression prévue des quotas³. « C'est une politique extrêmement volontariste qu'il faut mettre en place »⁴. Pour le CESER, il convient de renforcer les dispositifs spécifiques de soutien à l'installation. Comme déjà évoqué, la Bourgogne n'a pas une culture laitière étendue et risque de voir s'accroître la déprise laitière du fait des arrêts irréversibles des ateliers laits sur de plus en plus d'exploitations. Ainsi, en matière d'installation, le CESER propose d'engager une politique spécifique plus pro-active visant à rechercher des candidats à

2. Dû à la mise en place en France d'une politique favorable à l'installation et à la modernisation en bâtiments et équipements. On peut cependant constater que si le taux d'installation est fort, le taux de restructuration diminue. L'instabilité du contexte économique fragilise les investissements récents, surtout pour les petites exploitations, et le taux de restructuration français actuel est inférieur d'un tiers par rapport à la moyenne européenne - Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives »

3. « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Production animales, 2013 numéro 2

4. Baptiste LELION, expert de Crédit Agricole SA – Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005

l'installation en lait pour notre région. Cette recherche pourrait se faire dans des régions où, justement, cette culture laitière est particulièrement présente mais peut se confronter à certaines limites de développement. La fusion en cours des conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté pourrait aussi permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement de cette culture laitière en Bourgogne.

VALORISER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour beaucoup de pays, les rejets azotés et phosphatés constituent un frein pour le développement de la production laitière. Pourtant, en regard d'autres bassins de production, la France reste un pays où la disponibilité en surface n'est pas toujours un facteur limitant (nombreux territoires herbagers) et où le prix de la terre reste modéré (même si des concurrences entre usages agricoles et non agricoles peuvent exister sur certaines zones), ce qui est un atout pour une extensification bien raisonnée. La Bourgogne dispose d'une réelle carte agro-écologique à jouer en la matière⁵. L'élevage (laitier ou allaitant) dispose d'avantages car il est directement gestionnaire des surfaces, d'infrastructures agro-écologiques importantes, favorables à la biodiversité et qui rendent des services environnementaux, non seulement en zone de montagne mais aussi en zone de plaine⁶.

5. Pour plus de détails, se référer à l'avis du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - 21 janvier 2011

6. Il convient de souligner que l'élevage de ruminants, toutes filières confondues, garde un lien au sol très marqué, l'alimentation des animaux reposant encore aujourd'hui fortement sur les fourrages qui représentent 70 à 100 % de la ration annuelle et qui sont produits à plus de 90 % sur les exploitations - Filières laitières bovine, caprine et ovine – Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA

DU CÔTÉ DES POUVOIRS PUBLICS : PROTÉGER, FACILITER ET DYNAMISER

PROTÉGER ET SOUTENIR AU NIVEAU EUROPÉEN ET NATIONAL

L'UE est en total décalage par rapport à certains modèles (Etats-Unis⁷, Canada⁸ notamment) quant à son système de protection contre les fluctuations des marchés mondiaux du lait. Cette volatilité entraîne de forts bouleversements incompatibles avec des investissements importants dans les élevages et avec l'installation de nouveaux producteurs en faisant peser une grande incertitude sur la filière du lait et des produits laitiers. Ces bouleversements seront particulièrement sensibles dans certaines zones caractérisées par des contraintes plus fortes et de moindres possibilités d'économies d'échelle, à l'image, notamment des zones « intermédiaires ». Pour le CESER, il convient de trouver au moyen de nouvelles dispositions communautaires ou nationales, les possibilités de :

- s'adapter à la volatilité des prix et des charges sur le marché intérieur,
- de prévenir et gérer les crises sur le marché européen, notamment en cas de perte de débouchés à l'exportation.

De plus, pour le CESER, la vigilance est de mise dans la « guerre » que se livre IAA et grandes surfaces. Afin d'aider les producteurs dans la négociation avec les

7. Aux États-Unis, la loi agricole de 2014 a revu les modalités de soutien au secteur laitier. Le nouveau programme de protection des marges des producteurs laitiers propose une indemnisation lorsque la différence entre les prix du lait et les coûts des aliments du bétail descend au-dessous d'une valeur donnée. Une marge minimale sur coût alimentaire est garantie sur fonds publics; des niveaux de marge supérieure peuvent être choisis, à la charge des producteurs. Ces nouvelles dispositions non plafonnées pour les grands troupeaux vont favoriser l'augmentation de la production et des exportations des États-Unis

8. Au Canada, l'ajustement de la production au marché interne et l'indexation du prix du lait se basent sur le coût de production réel plutôt que sur les cours mondiaux. Ce mécanisme se traduit par un prix du lait nettement plus stable et plus élevé qu'en Europe. Ce dispositif de maîtrise de l'offre repose sur une organisation des producteurs regroupés en un seul office de commercialisation par province.

industriels notamment sur l'attribution des volumes, certains professionnels estiment, par exemple, que les conférences de bassin ont toujours un rôle à jouer. Mais est-ce suffisant ? L'Etat doit, plus que jamais, jouer son rôle d'arbitre, de médiateur mais aussi de contrôle. La création des OP n'a pas non plus permis, à ce jour, d'atteindre l'objectif pour lequel elles avaient été constituées. Pour le CESER, la puissance des OP doit donc être renforcée en leur donnant les moyens de jouer un rôle économique clair dans la gestion des prix et de l'offre. Enfin, les politiques publiques ont un rôle déterminant dans le maintien d'une production animale dans les différents territoires face à la seule logique économique des marchés. C'est d'autant plus vrai en Bourgogne où l'on risque d'atteindre le point de non-retour en termes de production laitière avec les conséquences désastreuses que cela pourra avoir pour les entreprises du secteur. La puissance publique doit, à la fois, être facilitatrice par rapport à la multiplicité des modèles évoqués précédemment (exploitations, systèmes...) et favoriser leur évolution en soutenant la prise de risque d'éleveurs innovants allant au-delà des réglementations en vigueur. Pour cela, elle devra miser sur des procédures plus souples, plus rapides et moins complexes.

DYNAMISER AU NIVEAU LOCAL

Pour le CESER, le Conseil régional doit notamment développer la dynamique autour de la plate-forme Loc'Halles Bourgogne lancée en septembre 2011⁹.

9. Plate-forme virtuelle facilitant la mise en relation entre producteurs et fournisseurs de produits alimentaires bourguignons d'une part, et acheteurs publics et privés d'autre part (restauration collective en Bourgogne avec les collèges, les lycées, les hôpitaux...)



Tristan LAMY

directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée du groupe Crédit agricole de Champagne Bourgogne

« Concernant la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée brute par région, la Bourgogne est 3^{ème} pour les productions agricoles (5,2 %) derrière Champagne-Ardenne (8,7 %) et Poitou-Charentes (5,7 %). La Bretagne est loin derrière (7^{ème})¹. Pourquoi sommes-nous 3^{ème} ? Tout simplement parce que l'agriculture est une composante essentielle de la richesse produite en Bourgogne par rapport à d'autres régions qui ont d'autres forces à valoriser. Il faut quand même en prendre conscience. La Bourgogne n'a pas aujourd'hui conscience de cette richesse ».

« La gestion des risques, de tous les risques², sur l'exploitation devient essentielle et donc également la question de l'assurance. L'agriculture a changé. Aujourd'hui, la situation de l'agriculture laisse peu le « droit à l'erreur ». Il faut déjà que les agriculteurs soient conscients de ces changements et les acceptent »

1. Valeur ajoutée brute par région en 2012 : comparaisons régionales - Insee, comptes régionaux base 2010

2. Liés aux outils de production (matériel, cheptels, plantations...), aux ressources naturelles (eau, sols...), au chiffre d'affaires, aux charges, à la trésorerie, aux stocks, aux investissements, à l'agriculteur (famille, associés, salariés), réglementaires... - Tristan LAMY, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée du groupe Crédit agricole de Champagne Bourgogne - Audition du 12 mars 2015.

Aurélien TROUVÉ

économiste et spécialiste du secteur laitier à AgroParisTech

« Les États-Unis prennent le chemin inverse de celui suivi par l'Europe. Ils encadrent leur marché laitier sans aucun complexe. La Suisse a supprimé les quotas et mis en place une contractualisation avec les éleveurs. On peut parler d'échec. Si on ne fait rien, on aura une nouvelle crise du lait. On risque d'assister en France à un déménagement du territoire et à la concentration des élevages dans les régions les plus favorables à cette production »³.

Maxime DUTHU

16 ans, apprenti du GAEC de Champcourt, CFA de Quetigny⁴

« Je pense qu'il y a de l'avenir dans cette filière. Beaucoup de monde arrête, mais, du lait, il en faudra toujours et de plus en plus ! Je pense qu'à un moment donné, les prix remonteront durablement par rapport aux importants besoins de consommation. La fluctuation des prix ne me fait donc pas peur »

3. Rapport d'information sur l'élevage laitier et allaitant - Assemblée nationale - juillet 2013.

4. Terres de Bourgogne - 8 mai 2015

Merci aux personnes auditionnées

Christine-Noëlle-BAUDIN, présidente de la commission « Formation », Conseil économique, social et environnemental de Franche-Comté

Cécile DECHELOTTE, déléguée générale - ARIA Bourgogne

Claire GAILLARD, AgroSup Dijon, Equipe SELECT - UMR Métafort

Vincent GALLOIS, service économie, chambre régionale d'agriculture de Bourgogne

Olivier GAUGRY, fromagerie GAUGRY

Tristan LAMY, directeur des Entreprises, Agricultures et Banque Privée, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Christophe PROUVOST, fromagerie BERTHAUT

Jacques REBILLARD, vice-président du conseil régional de Bourgogne en charge de l'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires

En complément de ces auditions, la commission a pu également se rendre sur le terrain pour visiter plusieurs exploitations agricoles ainsi que l'Usine Yoplait à MONETEAU.

Le CESER tient donc à remercier tout particulièrement Benoît COLSON, Brice MINOT, Patrick GERARD, Nicolas BECK et Roberto COGONI tant pour leur accueil, leur disponibilité que pour leurs contributions à nos travaux.



Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 1 « AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE »

Président : Christophe MONOT (FRSEA)

Vice-Présidente : Evelyne GUILLON (Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne)

Secrétaire : Christine JORIS (CGT-FO)

Membres : Michel BALDASSINI (BIVB), Jean-Bernard BOURDOT (Coordination rurale), Nicole CHEVIGNARD (URIS), Jean-Pierre CONDAMINE (CRA), Nadine DARLOT (CRA), Isabelle GARNIER (Fédération régionale des coopératives agricoles), Annick GUYENOT (CGT), Sabine TROUSSEAU (CFDT).

CABINET

Nicolas HUGUET, chargé d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Conception graphique : Lucie VIRELY, responsable de communication

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.

Des femmes et des hommes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.
Elles sont publiques, vous pouvez y assister..



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr